

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEYREN-LES-SIERCK

SEANCE DU 21 mars 2026

ELUS	EN EXERCICE	PRESENTS
15	15	14

L'an deux mille vingt-six, le 21 mars à 10 heures 30 minutes, en application des articles L. 2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni en mairie le Conseil municipal de la commune de Beyren-Lès-Sierck, régulièrement convoqué, sous la présidence de Monsieur GAILLOT Philippe, plus âgé des membres présents du conseil municipal.

LISTE DES PRESENTS :

GAILLOT Philippe
OGER Isabelle
IMMER Alain

WALLERICH Alain
SIVEC Jean
REUTER Olivier
VALANCE Bénédicte

THILL Céline
GUINDT Philippe
VIEIRA Christophe
SPASIEWSKI Michelle

SCHMIT Aurélie
BIRCKER Delphine
WANDERNOTH Claire

LISTE DES ABSENTS EXCUSES :

MENEGHIN Gaël

LISTE DES ABSENTS NON-EXCUSES :

Madame WANDERNOTH Claire est désignée pour remplir la fonction de Secrétaire de séance et l'accepte.

Objet : 2026 – 1007 : Désignation des délégués au syndicat des eaux

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5211-7 et suivants ;

Vu les statuts du syndicat intercommunal des eaux de Puttelage-Rodemack-Mondorff- Beyren ;

Considérant l'information de M. WALLERICH Alain, au point divers de l'ordre du jour, que le Syndicat intercommunal des eaux de Puttelage-Rodemack-Mondorff-Beyren a la nécessité de prendre des dispositions urgentes en matière de gestion administrative par suite de l'absence de sa secrétaire ;

Considérant qu'il convient de désigner les représentants de la commune au sein du comité syndical ;

Considérant que la commune dispose de 2 sièges titulaires au sein du syndicat ;

Le conseil municipal,

- 1) **Déclare** que bien que la désignation des délégués au Syndicat des eaux ne fût pas à l'ordre du jour de ce conseil, avoir toutes les informations nécessaires afin de délibérer pour la désignation des délégués au Syndicat des eau
- 2) **Après avoir fait appel à candidature**, après en avoir délibéré,
- 3) **Procède à la désignation des délégués** au scrutin public et à l'unanimité **désigne les conseillers suivants** comme représentants de la Commune :
 - **M. GAILLOT Philippe**
 - **M. WALLERICH Alain**

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour copie conforme.

Beyren-lès-Sierck, le 30 mars 2026.

Le Maire :

Philippe GAILLOT

Le Maire certifie que cet extrait du registre des délibérations a été publiée sur le site internet de la mairie le 30 mars 2026

Le Maire,

